

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 7 janvier 2019, une enquête publique est ouverte du 11 février au 15 mars 2019 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de SAINT VARENT et de SAINT GENEROUX, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SARL SAINT VARENTAIS ENERGIES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant dix éoliennes, sur les communes précitées, installation qui relève des dispositions du titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de SAINT VARENT et de SAINT GENEROUX, du 11 février au 15 mars 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SAINT VARENT, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : St Varentais Energies, à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Jean-Pierre CHAGNON, retraité de la gendarmerie, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

- lundi 11 février 2019 de 9 h00 à 12 h00 - mairie de Saint Varent
- mardi 19 février 2019 de 14 h00 à 17 h00 - mairie de Saint Géréroux
- vendredi 1^{er} mars 2019 de 14 h00 à 17 h00 – mairie de St Géréroux
- jeudi 7 mars 2019 de 9 h00 à 12 h00 – mairie de Saint Varent
- vendredi 15 mars 2019 de 14 h00 à 17 h00 – mairie de Saint Varent

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement- pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – pôle environnement et en mairie de SAINT VARENT et de SAINT GENEROUX, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SARL SAINT VARENTAIS ENERGIES – 213 cours Victor Hugo 33323 BEGLES Cedex.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation).